

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1907)  
**Heft:** 15

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

Rédacteur en chef: P. MANUEL, ingénieur, professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Secrétaire de la Rédaction: Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE: *Les Chemins de fer électriques veveysans* (suite), par M. Ryncki, ingénieur. — *Les Constructions scolaires en Suisse* (planches 5, 6 et 7). — **Divers**: Tunnel du Simplon: Construction de la seconde galerie. — *Bibliographie*. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne: Offre d'emploi.

## Les Chemins de fer électriques veveysans.

Par V. RYNCKI, directeur de la Compagnie.

(Suite)<sup>1</sup>.

*Pont en maçonnerie sur la Baie de Clarens.* — Ce pont a une longueur totale de 79 mètres. Pour des raisons d'économie, il a été établi dans une courbe de 60 mètres de rayon. Il est en palier et comprend cinq arches de 5<sup>m</sup>,60 de rayon.

La hauteur de la voie au-dessus du torrent est de 26<sup>m</sup>,10 et la plus haute pile mesure 19 mètres jusqu'à la naissance de la voûte. Les piles sont couronnées par une assise en pierre de taille servant de retombée aux arches. Celles construites dans le lit du torrent sont protégées à l'amont par deux contreforts en maçonnerie.

La largeur du pont entre tympans est de 3<sup>m</sup>,50 et deux passerelles, avec garde-corps, l'une de 1 mètre et l'autre de 0<sup>m</sup>,30, constituées par un platelage supporté par des ancrages métalliques donnent à cet ouvrage une largeur totale de 4<sup>m</sup>,80 à hauteur de plateforme (fig. 4).

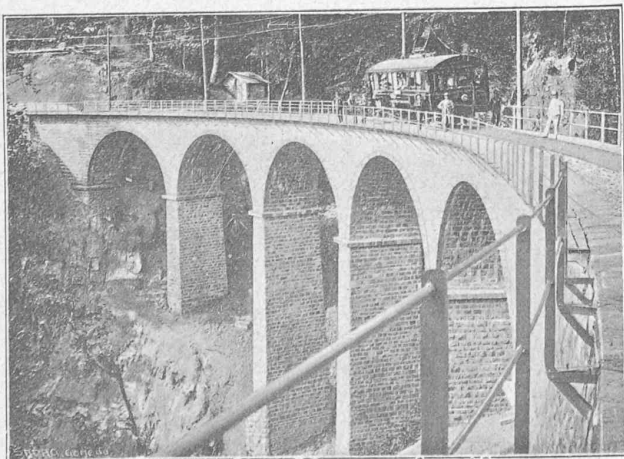


Fig. 5. — Pont sur la Baie de Clarens.

<sup>1</sup> Voir N° du 25 juillet, page 161.

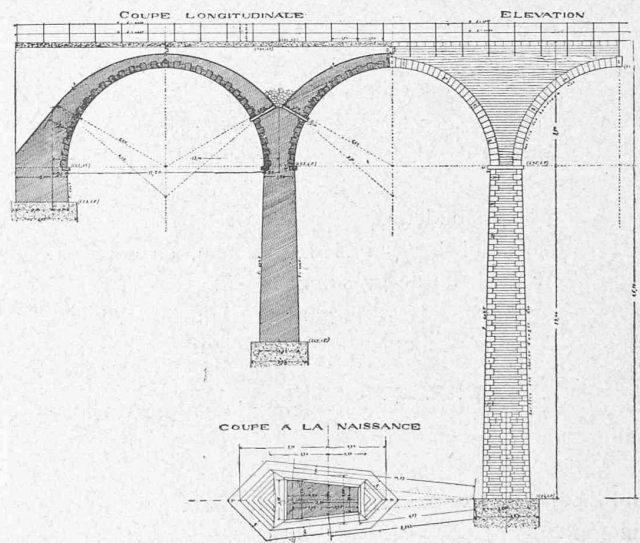


Fig. 4. — Pont sur la Baie de Clarens  
Coupe longitudinale.

La maçonnerie a été traitée avec sobriété, celle des piles montée par assises horizontales est arrêtée par des chaînes d'angle en moellons piqués de 3 cm. de saillie.

Les bandeaux des voûtes sont également en moellons piqués, entourés d'une large ciselure (fig. 5).

Ces matériaux proviennent en partie des carrières de grès des environs du village de St-Légier et des carrières à proximité de la voie.

Les fondations des deux piles principales comportent un bloc homogène de béton de ciment d'environ 4 mètres de hauteur, encastré dans un sol graveleux.

Des enrochements, jetés à la main, protègent ces fondations contre les érosions du torrent et, pour éviter d'être emportés par le courant, lors des fortes crues, ils sont reliés les uns aux autres par de solides amarres.

Des tours en bois, établis à proximité des piles et reliés par des planchers, formaient un échafaudage sur toute la longueur du pont et sur lequel circulaient les wagons pour l'approvisionnement des matériaux.

*Viaduc du Fenil.* — La ligne Vevey-Châtel-St-Denis franchit la Veveyse en Fenil sur un viaduc métallique